



Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoints au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26- 3-32

Ecoles

Contrat d'association des écoles privées

Renouvellement du calcul du forfait

Rapport de Mathilde Desnoullez,
Adjointe à la vie scolaire

Conformément aux termes du protocole d'accord initial, notamment dans son article 4, et après concertation avec les écoles privées, il a été décidé d'après les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 de procéder au renouvellement du calcul du forfait.

En conséquence, il vous est demandé de valider le protocole annexé à la présente délibération et modifiant le protocole d'accord initial.

Le montant du forfait est fixé, pour l'année scolaire 2025/2026, à

1 358.25 € pour les maternelles

551.26 € pour les élémentaires

Le protocole, applicable à compter de l'année scolaire 2025/2026, sera signé par Monsieur le Maire et les représentants de chaque école privée.

Vote à l'unanimité

Travaux préparatoires
Commission Générale du 9 juin 2026

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance